

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 5 juillet 2021 – 20 heures, salle des fêtes

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Séverine QUENNESSEN, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Madame Camille NORMAND
Madame Nadia SOLLOGOUB
Madame Alison PETIT
Monsieur Jean-Pierre REVEL
Madame Corinne SERRE

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame Camille NORMAND à Madame Virginie DELAHAYE
Pouvoir de Madame Alison PETIT à Madame Séverine QUENNESSEN
Pouvoir de Monsieur Jean-Pierre REVEL à Monsieur Michel SAUTEREAU
Pouvoir de Madame Corinne SERRE à Monsieur Patrick BONDEUX

Secrétaire de séance : Madame Virginie DELAHAYE

En préambule de la séance, Monsieur le Maire procède publiquement au tirage au sort des jurés d'assises, conformément à la réglementation. Deux jurés d'assises sont prévus pour la commune de Neuvy. Le nombre de jurés tirés au sort doit être le triple de celui fixé par arrêté préfectoral. Six noms sont donc tirés au sort.

Puis Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Par ailleurs, il indique qu'une avance de 2331 € de subvention sera prochainement versée par la CAF de la Nièvre, pour le financement du camp d'été 2021 (sur 3330 € accordés).

Questions à l'ordre du jour :

1- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Le délégataire du service public d'assainissement produit chaque année à la commune un rapport comportant notamment les comptes et retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Une annexe du document permet à la commune d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est transmis aux membres du Conseil Municipal pour examen. Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2020 du délégataire du service d'assainissement collectif.

2- RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2224-5), Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce document est notamment destiné à l'information des usagers. Il est transmis aux membres du Conseil pour examen. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

3- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - TARIFS DU CAMP D'ETE 2021

Un camp d'été sera organisé par la collectivité à Mesnil-Saint-Père (Aube), dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ainsi, du 19 au 23 juillet prochains, quatorze enfants âgés de 8 à 11 ans séjourneront dans un centre de vacances. Des activités de plein air leur seront proposées. Le coût du séjour est estimé à 297 € par enfant, après avoir tenu compte de la subvention de la CAF. Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif de l'inscription à ce camp à 160 € par enfant. Ce tarif comprend l'hébergement en pension complète, les activités, les transports en minibus et le salaire des accompagnateurs, la différence restant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif du camp d'été 2021 à 160€ par enfant.

4- CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LE SIEEEN POUR L'OPERATION MASSIVE D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS

Le SIEEEN a mis en œuvre une opération groupée de travaux d'isolation de combles perdus afin de faciliter la réalisation de travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine public des collectivités de la Nièvre. La commune de Neuvy-sur-Loire a

manifesté son intérêt pour cette opération, et en collaboration avec les services du SIEEEN, a recensé les bâtiments éventuellement concernés, à savoir la mairie (archives) et les logements sociaux, rue Jaurès.

Au terme de ce diagnostic, les collectivités participantes ont la possibilité de se regrouper pour réaliser ensemble des travaux, qui seront financés à hauteur de 80 % de leur montant H.T., grâce au soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à une aide financière du SIEEEN.

Une consultation lancée par le SIEEEN en 2020 a permis de retenir la société ISOSOUFFLE (Allier) pour réaliser ces travaux. Le reste à charge TTC pour la commune de Neuvy est estimé à 1 252,12 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à ce groupement, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SIEEEN.

5- VENTE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL – CHAMP DES GRILLONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles au lieudit Champ des Grillons, route de Bonny. La commune a rendu publique une annonce pour proposer à la vente d'un bâtiment d'environ 950m², anciens locaux industriels et commerciaux à usage de casse automobile. Deux parcelles sont concernées : AD 1323 pour 9990 m² et AD 1324 pour 10010 m². Acquis en septembre 2015, ces locaux, situés en zone inondable, ont fait l'objet de travaux de dépollution.

Un couple de brocanteur-antiquaires a sollicité la municipalité pour acquérir ces parcelles afin d'y implanter leur activité. Un accord a été trouvé avec les futurs acquéreurs, moyennant le prix de 40 000 €. Le Conseil Municipal, à 2 voix Contre, 1 Abstention et 11 voix Pour se prononce en faveur de cette vente, aux conditions énoncées.

6- CONVENTION SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE). Le projet pour Neuvy porte sur l'acquisition de 12 tablettes, d'une Apple TV, de 4 PC portables et de matériel de connexion, pour un montant total de 10100 € H.T. Monsieur le Maire rappelle que le même type d'opération avait été réalisé en 2018 aux écoles, avec un grand succès. La commune a déposé à nouveau une candidature pour compléter l'équipement en place, candidature qui a été retenue. L'aide accordée s'élèverait à 7050€. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la subvention de 7050 € au titre du programme « Socle Numérique dans les écoles élémentaires », et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

7- AJUSTEMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

En section d'investissement, des ajustements de crédits sont nécessaires pour tenir compte des travaux à réaliser pour l'aménagement des extérieurs de l'église, pour l'implantation du projet AGES ET VIE HABITAT, rue de Bellevue et pour la reprise des bouches d'égout avenue du 17 juillet 1944 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les ajustements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/21318 -320 – Bâtiments-Terrains			- 50 000,00 €	
C/2315-336 – Divers Travaux de voirie			+ 50 000,00 €	
C/2315 - 338 – Revitalisation Centre-bourg			- 30 000,00 €	
C/2315 - 336– Divers travaux de voirie			+ 30 000,00 €	

Questions diverses

Le rapport annuel d'information 2020 de L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur le Centre National de Production de Belleville-sur-Loire est disponible pour consultation à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que les festivités de la Fête Nationale seront organisées le samedi 10 juillet prochain. De 13h à 19h, une structure gonflable sera mise à disposition des enfants de moins de 12 ans au terrain de pétanque. Un repas avec accompagnement musical sera proposé par l'association de chasse de Neuvy. Une retraite aux flambeaux sera organisée à partir de 22h30. Elle sera suivie d'un feu d'artifice, présenté par l'association Raising Mystery. rue du Port au Bois. L'inauguration des travaux de réaménagement du rond-point Nord se tiendra le vendredi 16 juillet prochain à 11h en présence des financeurs de l'opération et des entreprises ayant réalisé les travaux.

La commémoration des bombardements de l'été 1944 sera organisée cette année le dimanche 1^{er} août. Une messe se tiendra à 11h à l'église de Neuvy, et la cérémonie, à 12h au Mémorial. L'harmonie de Bonny-sur-Loire accompagnera l'ensemble de ces commémorations.

Une observation a été portée sur le cahier de doléances. Une habitante se plaint du manque de visibilité au carrefour de la route départementale 907 et de la rue des Pelus. Monsieur SAUTEREAU le signalera aux services du Conseil Départemental pour que les herbes des bas-côtés, hautes en cette saison, soient fauchées.

La parole est donnée au public. Un habitant souhaite avoir des informations sur l'installation de l'antenne de téléphonie mobile au bois de Reaux. Monsieur le Maire indique avoir contacté les services d'ORANGE. Une mise en service pourrait intervenir à l'automne.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h10.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 6 septembre 2021.

Le secrétaire de séance,
Virginie DELAHAYE



Le Maire,
Patrick BONDEUX

